



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Prison de La Croisée à Orbe

Mise en service de 40 nouvelles places de détention avant jugement. Résultats et mesures après l'audit sécuritaire

Dès le 13 mai prochain, 40 nouvelles places destinées à la détention avant jugement seront mises en service à la Prison de La Croisée. Par ailleurs, à la suite des évasions de juillet et octobre 2012, un audit sécuritaire avait été demandé par la cheffe du Département de l'intérieur. Les experts ont rendu leurs conclusions et une série de mesures ont été annoncées. Enfin, un nouveau directeur a été désigné.

Les 40 nouvelles places – 81 places à terme en juillet prochain – ont été réalisées en un temps record, en parfaite collaboration et efficacité avec le Service immeubles, patrimoine et logistique: crédit d'étude en août 2012, début du chantier le 7 janvier 2013 et ouverture de la première étape le 13 mai. Pour répondre aux délais de mise en service extrêmement contraignants et dus à la situation de surpopulation carcérale, il a été décidé d'implanter deux nouvelles constructions modulaires préfabriquées en prolongement d'un bâtiment existant, sur le site de l'établissement. Trente-sept nouveaux postes seront créés à terme pour assurer la bonne marche de la prison de La Croisée agrandie. Le coût de construction est de 10,8 millions de francs.

A la suite des évasions du 30 juillet et 21 octobre 2012, la cheffe du DINT, Béatrice Métraux, avait ordonné une expertise de la sécurité interne et externe de la prison de La Croisée, ainsi qu'un examen de l'organisation hiérarchique de cet établissement. Ce mandat a été mené par MM. Philippe von Sinner, consultant et spécialiste des questions pénitentiaires et Victor Gähwiler, directeur des prisons du canton de Zürich. Les principaux constats et recommandations portent sur le management, la gestion globale des risques liés aux détenus et le matériel sécuritaire insuffisant et obsolète. L'encadrement est en voie d'être renforcé et la sécurité active améliorée. L'organisation de La Croisée sera entièrement revue ainsi que les contrôles d'accès. Pour ancrer ces changements, le Conseil d'Etat a accordé dans sa séance du 1^{er} mai 2013 un crédit d'étude de 400'000 francs essentiellement destiné à prévoir la création d'une deuxième enceinte sécurisée sur le pourtour de La Croisée, le déplacement du parking du personnel à l'extérieur de l'enceinte de la prison et le renouvellement complet du dispositif technologique de sécurité (vidéosurveillance, détection, gestion des alarmes, etc.).

Enfin, le Conseil d'Etat a désigné M. Alain Broccard, 40 ans, comme nouveau directeur. M. Broccard est actuellement directeur de la prison des Îles à Sion. Il entrera en fonction le 1^{er} août 2013.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 mai 2013

**Renseignements : DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51
Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, 021 316 48 01**